



Quand les citoyens protègent la terre

Un projet-phare de transition écologique

pour la périphérie de Cavaillon

1 Un contexte qui oblige à penser de façon différente l'avenir de la périphérie de Cavaillon.

1.1. Biodiversité et dérèglement climatique

L'épisode de la pandémie montre le danger pour notre humanité de porter atteinte aux écosystèmes. Beaucoup de chercheurs ont montré que la destruction de certains milieux, et donc de l'habitat de certaines espèces a rapproché celles-ci de nos propres habitats, ce qui a eu un effet majeur sur la propagation des zoonoses qui se sont multipliées depuis quelques décennies. Ce danger cumulé avec celui du dérèglement climatique nous incite à préserver les espaces naturels et agricoles et à limiter l'étalement urbain.

Superficie agricole Utile (SAU) totale en Vaucluse est de 110 000 ha. En 6 ans de 2012 à 2018 le Vaucluse a perdu 7786 hectares soit environ 1300 hectares par an. Depuis dix ans c'est un terrain de football par jour qui disparaît en Vaucluse au profit de la bétonisation. C'est la SAU du Vaucluse qui disparaît tous les 2 ans. Le Vaucluse est le département le plus bétonné de la région Sud. En France métropolitaine, c'est l'équivalent de la SAU du Vaucluse qui disparaît tous les 2 ans.

Source : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Memento-2019>

Cette obligation est désormais reconnue par l'État français, alors qu'actuellement dans notre pays, disparaît tous les 6 ans, l'équivalent d'un département de terres agricoles.



« La consommation d'espace [...] engendre partout une perte de biodiversité, de productivité agricole, de capacité de résilience face au risque d'inondation, au changement climatique, une banalisation des paysages et en conséquence une perte d'attractivité, y compris économique, des territoires »

Instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace

« Si nous regardons l'évolution de la périphérie de nos villes et de nos villages, nous n'avons cessé de grignoter les terres agricoles, les espaces naturels pour ouvrir des zones commerciales, des zones industrielles, des zones logistiques. Il faut rompre avec cette pratique ».

Discours du Président de la République au salon de l'agriculture 23 février 2019.

Le Vaucluse est le département dans lequel la surface commerciale par habitant est la plus élevée

1.2. Dépendance alimentaire

L'épisode du COVID 19 a aussi montré que la dépendance à de longues chaînes d'approvisionnement en flux tendu – coûteuses pour l'environnement - rend vulnérable notre système d'approvisionnement alimentaire. Cet épisode a aussi montré combien étaient précieuses pour les habitants des villes (et ce fut le cas pour Cavaillon) les productions agricoles de proximité distribuées en circuits courts.

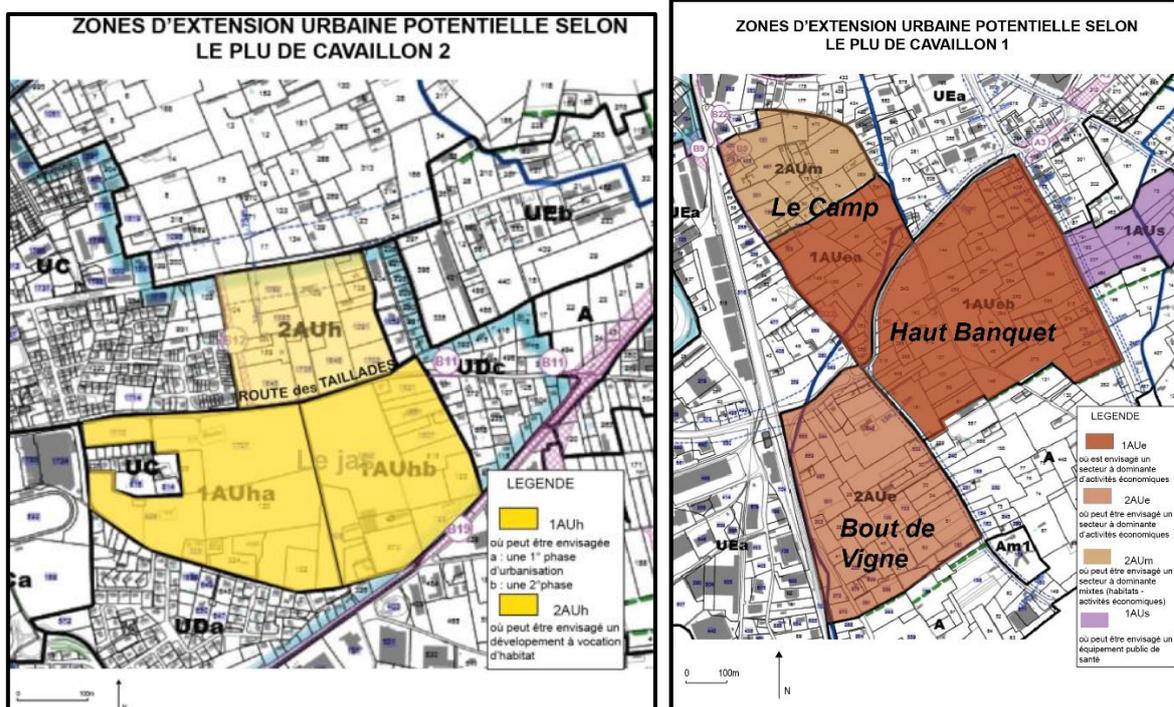
Il est aussi apparu que les plus fragiles étaient ceux qui étaient atteints par l'obésité, le diabète ou maladies cardiovasculaires. Le lien entre ces maladies et une alimentation de mauvaise qualité est désormais largement démontré. Le projet s'inscrit donc dans une perspective de développement d'une agriculture de proximité fournissant des produits de haute qualité biologique. Mais les recherches médicales montrent aussi les effets nocifs d'une alimentation trop carnée. (*Bulletin de l'Académie Nationale de médecine novembre 2011*). La qualité des produits issus de l'élevage industriel pose problème (y compris quant à la manière dont sont traités les animaux et produits les aliments qui les nourrissent déforestation et perte d'autonomie alimentaire des autochtones).

Le projet présenté s'inscrit donc dans une perspective de rapprochement des productions alimentaires des lieux de consommation et de rupture avec les consommations issues de l'élevage industriel.

2. Un périmètre agricole dynamique en périphérie de Cavillon

2.1 Site du projet.

Le projet concerne la périphérie Est de Cavillon, où existent des zones naturelles, des friches ou des espaces agricoles qui séparent la ville des villages proches de Robion, des Taillades et de Cheval Blanc. Il correspond, dans ce secteur, à des zones d'extension de l'urbanisation dans le PLU de Cavillon (1AUe, 1AUh, 2AU). Il comprend le secteur des Hauts Banquets où est prévue la ZAC dite « Natura'Lub » (46 ha), du Bout des vignes, du Camp et de la route des Taillades (où est envisagée la construction d'un ensemble de 800 logements). L'ensemble représente 171 ha environ.



Cet espace est situé entre la Durance au sud et le Coulon, son affluent, au Nord. Il est plat et bénéficie de sols au potentiel exceptionnel constitués sur les alluvions limoneuses apportées par la Durance. De plus, un système d'irrigation gravitaire, mis en place dès le XI^e siècle autour du canal St Julien,

permet un arrosage abondant des récoltes. Ces terres et le système d'irrigation sont importants pour la recharge en eau de la nappe de la Durance au niveau de Cavailhon. C'est dans cette nappe, à Cavailhon et à Cheval Blanc, que sont installés les pompages qui permettent l'alimentation en eau potable de nombreuses communes du Sud Vaucluse.



La ville de Cavailhon est sous la menace forte des inondations. Des digues le long de la Durance comme du Coulon constituent une protection face aux crues centennales. Mais si les digues sont submergées par des crues exceptionnelles, comme le dérèglement climatique peut le laisser craindre, la protection peut aggraver le risque. **Aussi tout doit être fait pour limiter dans cette zone l'imperméabilisation des sols.**

Selon le diagnostic proposé par le Scot du bassin de vie de Cavailhon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue, la zone considérée appartient à un espace « indéterminé ni-ville ni campagne » en raison du mitage de l'espace issu d'opérations réalisées « au coup par coup ». Ce mode d'urbanisation mal contrôlé offre « une image banalisante du territoire gommant les spécificités du paysage ».

Cavailhon est pourtant partie prenante du Parc naturel régional du Luberon dont il est la porte d'entrée. Cette instance a mis en œuvre depuis sa création un ensemble de mesures qui protègent la biodiversité, la qualité des eaux, des sols et de l'air, mais aussi des paysages. Tout cela contribue à la qualité de vie des habitants et aussi à l'attractivité touristique de Cavailhon et de sa région.



Le projet proposé tient compte du potentiel qu'offre ce site et des contraintes qu'impose sa préservation.

2.2 Contexte économique du projet

Cavaillon comptait 26 500 habitants en 2016. La démographie de la ville se caractérise par un vieillissement significatif de sa population : la proportion des plus de 60 ans est en constante augmentation quand la part de jeunes (20-30 ans) quittant le territoire croît elle aussi. (SCOT). La ville concentre aussi une population plus pauvre (26 % selon l'INSEE en 2017) que beaucoup de villes du Vaucluse alors que ce département est lui-même, selon la même source, un des plus pauvres de France. Le niveau de vie médian est également un indice de cette pauvreté (17 600 euros des revenus disponibles des ménages par unité de consommation/19400 pour le Vaucluse /21 100 pour la France). D'autres indicateurs le manifestent : le taux de chômage en particulier des jeunes, la faible qualification de la population (en 2017, selon l'INSEE 35,2% de la population active n'a aucun diplôme au sortir du système scolaire, 23,5% ont un CAP ou un BEP). En revanche, les communes périurbaines qui entourent Cavaillon, d'après le diagnostic du Scot, accueillent « des familles plus aisées aux revenus plus homogènes ».

Ce sont des entreprises de commerces, de services divers, de logistique et de transports qui offrent 60% des emplois (source INSEE 2017) dont beaucoup d'emplois intérimaires, de CDD ou de contrats saisonniers.

La spécialisation de la ville dans la logistique et les transports est l'aboutissement d'une histoire longtemps marquée par la prospérité agricole des environs de la ville à la fin du XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle et par l'expédition des produits qui en étaient issus vers toute la France. Autour des années 1960, l'arrivée de l'autoroute du Sud, le déclin du ferroviaire, le développement du transport par camions et l'émergence de la grande distribution ont accéléré ce processus.

Mais désormais, l'idée de poursuivre dans cette voie pose un double problème. D'une part, ces entreprises sont fortement consommatrices d'espaces alors que Cavaillon est fortement limitée en terrains disponibles, coincés entre la colline Saint-Jacques et les zones inondables. D'autre part, il est souhaitable de créer des emplois plus qualifiés et durables que ceux proposés par ces secteurs d'activités.



L'agriculture est un secteur primordial pour l'économie du bassin de vie de Cavaillon. Elle génère des activités induites importantes (industrie agroalimentaire, commerce de gros en particulier). Mais cette activité est en net déclin.

Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire du SCOT de Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue a diminué de 8% entre 2007 et 2014. Le nombre des emplois agricoles en UTA (Unité de Travail Annuel) a diminué de 45% en 20 ans (entre 1988 et 2010). Cette diminution est plus marquée sur le territoire du SCOT qu'à l'échelle du Vaucluse (-21%). La surface agricole cultivée a diminué de 25 % entre 1988 et 2010 plus rapidement encore que dans le reste du Vaucluse.

Source SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue 2018)

Le tourisme est une activité économique essentielle pour toute la région englobant Cavaillon, le Luberon et les monts de Vaucluse. La préservation des paysages revêt une importance particulière pour préserver l'attractivité de la région.

Le projet présenté offre donc une alternative à celui envisagé par la Luberon Mont de Vaucluse pour cet espace. Il se veut compatible tant avec les exigences de préservation et de protection de la planète que celles de valorisation du potentiel qu'offre le site de Cavaillon.

Il permettra d'offrir une nourriture de qualité pour la population de la ville et des emplois nouveaux et diversifiés. Il permet de renouer avec ce qui a fait la prospérité de Cavaillon.

3 Un modèle agricole écologique comme point d'appui.

3.1 Terres agricoles : des atouts pour Cavaillon

Fort de cette ceinture de terres irriguées aux sols de fortes valeurs agronomiques, il est plus facile pour Cavaillon que pour beaucoup d'autres villes de se doter d'un espace de production agricole contribuant largement à l'alimentation de la ville et des villes proches.

Cette ceinture agricole peut se cultiver selon les principes de l'agroécologie : l'agroécologie est une des réponses pertinentes aux grands défis globaux en

matière de développement économique et social et d'environnement, largement reflété dans les Objectifs de Développement durable (ODD) : amélioration des performances des systèmes agricoles et alimentaires, sécurité alimentaire et nutritionnelle, environnement, climat, emploi, migrations, résilience et adaptation des populations au changement climatique .

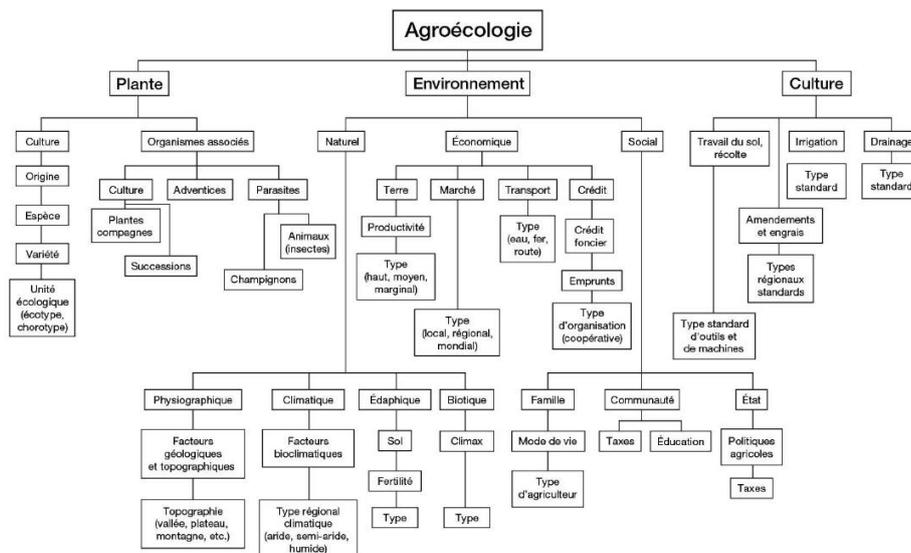


Figure 2. Les trois piliers de l'agroécologie, d'après Bensin (1938).

Autour de la plante, la notion de chorotype apparaît aux côtés d'écotype (en bas à gauche) et d'une communauté d'espèces; l'environnement intègre aussi des composantes économiques et sociales (au centre); les techniques culturales restent centrées sur la mise au point de standards régionaux (à droite).

.A très haute productivité par unité de surface [et donc à faible productivité par unité de travail] elle introduit des modes de production sobres, innovants en conformité avec les engagements pris par la France lors de la COP 21. La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée en 2014, vise à promouvoir le développement des pratiques agroécologiques, notamment par la création des [groupements d'intérêt économique et environnemental](http://www.giee.fr/quest-ce-quun-giee/) (<http://www.giee.fr/quest-ce-quun-giee/>) instrument de l'action collective qui facilite l'octroi d'aides existantes et par l'introduction de l'agroécologie dans l'[enseignement agricole](#).

De plus, ces méthodes et pratiques culturales impliquent la réduction de motorisation à énergie fossile. L'agroécologie propose avant tout des [systèmes de production agricole](https://www.supagro.fr/resspepites/processusecologiques/co/ServicesFonctions.html) basés sur les [processus et fonctions écosystémiques](https://www.supagro.fr/resspepites/processusecologiques/co/ServicesFonctions.html) (<https://www.supagro.fr/resspepites/processusecologiques/co/ServicesFonctions.html>) qui respectent les préceptes de l'agriculture biologique, de la biodynamie, sans utilisation de pesticides de synthèse c'est une vision

holistique où chaque élément trouve sa place comme l'intégration des arbres dans les cultures maraîchères (l'agroforesterie), l'utilisation des ressources génétiques natives [semences paysannes – variétés ancestrales, etc.].

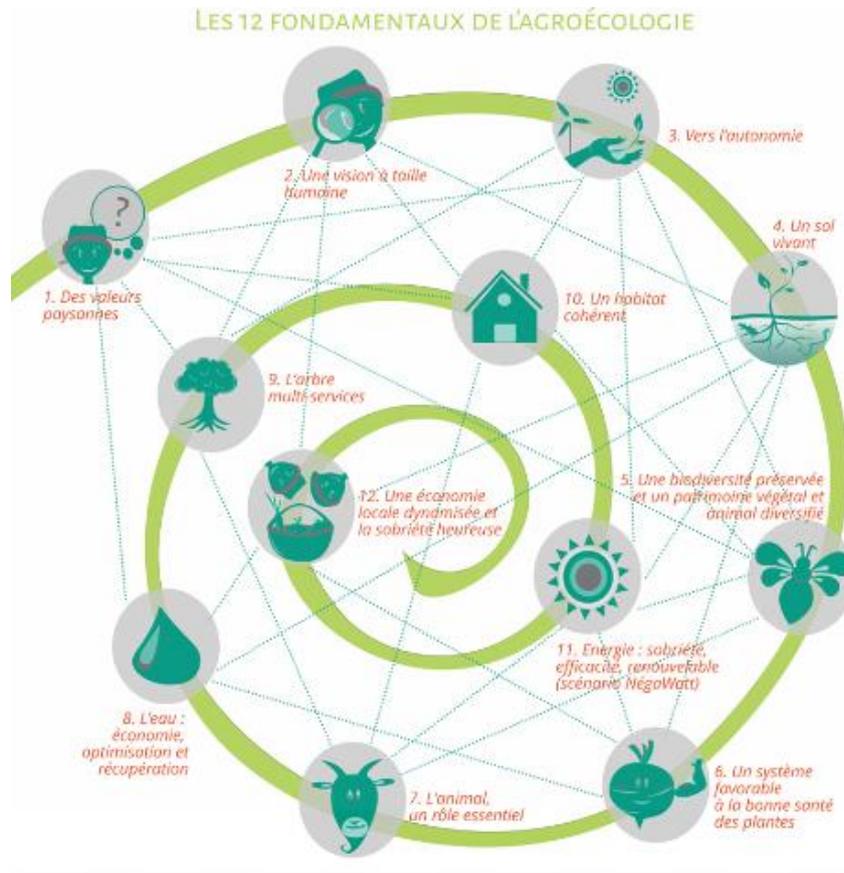


De multiples organisations s'intéressent et travaillent sur l'agroécologie, quelques exemples ci-dessous pour illustrer le propos.

L'ONG Agrisud Internationale fait la promotion des pratiques dans son guide de 2010 (« L'agroécologie en pratiques » Édition 2010). Le principe de base repose sur 3 piliers grâce à la mise en France des différentes pratiques complémentaires :

- Préserver les espaces cultivés, privilégier l'aspect bocager et la diversité des plantes cultivées, valoriser les eaux pluviales, combattre les inondations, recharger les nappes phréatiques,
- entretenir la biodiversité (faune et flore) et leurs équilibres.
- La régénération des sols, végétalisation des surfaces disponibles.

Pour Pierre Rabhi : « **L'agroécologie, c'est apprendre à coopérer avec les forces de la vie** ». Il la traduit au travers de 12 fondamentaux (schéma ci-dessous)



Extrait d'une plaquette éditée par l'association Terre et Humanisme. ©Terre et Humanisme

Ce projet agricole à Cavillon s'inscrit sous l'égide du plan « Produire autrement » en France lancé en 2012 par le ministre Stéphane Le Foll. Il offrira une grande diversité de productions : maraîchères, fruitières, légumineuses, plantes médicinales ruchers, petits élevages [caprins, ovins, porcins, volailles] etc.

L'ensemble de ces activités travaille en complémentarité et forme un système. La chaîne alimentaire ne se résume pas aux productions agricoles, mais également comporte leur transformation. Seront ainsi installées sur place ou à proximité dans le tissu urbain de Cavillon [utilisation des friches industrielles et commerciales] des unités artisanales de valorisation (légumerie, unité de congélation de fruits et légumes, minoterie, conserverie, herboristerie...)



3.2 Un projet qui engage la collectivité pour la résilience alimentaire : une terre nourricière pour les Cavaillonnais.es et l'approvisionnement de la restauration collective.

Ces objectifs pourront être atteints dans le cadre du plan alimentaire territorial (PAT) piloté par le Parc Naturel Régional du Luberon, à l'instar de ceux qui existent dans des villes de dimensions comparables à Cavaillon (Miramas, Albi par exemple).

La fourniture de matière première bio et de qualité à toutes les formes de restauration collective [crèches, scolaires, hospitalières] permettra une alimentation encore plus saine aux personnes vulnérables et sensibles. Par ailleurs, les restaurants y trouveront la possibilité d'améliorer la qualité de leur offre. En retour, la recherche de moyens et solutions pour valoriser les déchets issus de toutes les formes de restauration et des productions agricoles (les déchets organiques) sera mise en avant par la création de petites unités de méthanisation et de compostage collectif fournissant la production de gaz naturel et l'apport de matière organique pour l'enrichissement des sols. Il sera possible aussi de réutiliser les eaux usées comme le permet la loi du 25 mai 2020.

Ce projet agricole permettra de nourrir une part beaucoup plus importante de la population de Cavaillon et des environs en circuit court et en produits de qualité.

La création d'un magasin de producteurs permettra l'accès direct des habitants à ces productions, l'absence d'intermédiaire offrant une rémunération juste des agriculteurs et un prix accessible aux consommateurs. La possibilité de fournir les magasins « bio » sera une source supplémentaire de débouchés pour les paysans.

3.3 Un projet qui contribue à la qualité et au maintien des paysages. Un projet qui respecte les équilibres et reconstitue les régulations naturelles. Un projet qui valorise la vocation touristique de cette partie du Luberon.

La vocation productive des terres agricoles s'accompagne d'aménités qui attirent les habitants et les visiteurs. La mise en valeur de savoir-faire



traditionnels ou innovants notamment dans le domaine de l'artisanat et de la gastronomie fait rayonner la ville.

L'aboutissement de ce projet est donc de faire fonctionner un modèle viable pour les producteurs, le territoire et les acteurs locaux, pour les consommateurs et les travailleurs. L'agriculture périurbaine et urbaine est comme l'ont montré d'autres expériences un levier de prospérité et d'attractivité pour un territoire. La vision holistique de ce projet qui fédère des acteurs venus d'horizons divers aboutit à une réalisation mobilisatrice et d'intérêt général en accord avec les objectifs du **SRADDET Paca 2019**.

4 La mise en œuvre du projet

4.1 Création d'un outil de protection foncière pour la périphérie de Cavaillon

Afin de sauvegarder une ceinture verte à vocation agricole à Cavaillon, la commune ou l'agglomération seront à l'initiative de la création d'un outil de protection foncière, amenant sur ce secteur des modifications du Plan local d'urbanisme (PLU).

Il existe plusieurs outils qui permettent de renforcer et de pérenniser la protection du zonage agricole et naturel inscrit dans les documents d'urbanisme, sans modifier les règles de constructibilité :

- La ZAP (Zone Agricole à protéger), sur la base de trois critères : la qualité des productions, la qualité agronomique des terres, ou leur situation géographique. La ZAP est approuvée par arrêté préfectoral et est alors annexée au PLU comme servitude d'utilité publique.
- Le PENAP (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains), qui permet de figer la vocation agricole et/ou naturelle des terrains qu'ils concernent aux documents d'urbanisme (PLU et SCOT). Par la capacité de faire usage du droit de préemption issu du code rural, le périmètre PENAP confère à la collectivité une possibilité de limiter les anticipations foncières qui fragilisent l'activité agricole. En parallèle, la protection foncière accordée dans le cadre des PENAP est accompagnée d'un programme d'actions pour le soutien de projets collectifs et de développement rural grâce au programme PSADER-PENAP (projet stratégique agricole et de développement rural). Il est approuvé par délibération du département ou de la structure porteuse du SCOT.



- Le PIG (Programme d'intérêt général), qui permet de définir un projet sur un espace présentant une « utilité publique » notamment en matière de protection des espaces agricoles et de préservation de l'environnement.

La procédure de mise en oeuvre d'une ZAP



Exemple: le département du Rhône a engagé la mise en place d'un PENAP sur son territoire en 2014, cette démarche est exemplaire et unique en France par son ampleur (48 185 ha préservés sur l'agglomération lyonnaise).

4.2 La mise en place d'un comité de pilotage du projet

Ce projet, porté par l'agglomération, sera pris en main par de nombreux acteurs, privés et publics. La création d'un comité de pilotage du projet permettra donc une meilleure communication entre chaque partie, tout en permettant au comité d'être force de proposition.

Il inclura des acteurs (*liste ci-dessous non exhaustive*) institutionnels (Région PACA, communauté d'agglomération, commune de Cavaillon, Robion, les Taillades et Cheval Blanc, l'Agence de l'eau, le parc du Luberon et les CAT) ;



des acteurs agricoles du département (la SAFER, la Chambre d'Agriculture 84, l'ADEME, le MIN, AgriBio 84, Aval bio 84, l'ADEAR 84, la Confédération paysanne, le GRAB) ; des syndicats (le Syndicat Durance Ventoux, l'ASA du canal St Julien et l'ASA Cabedan Neuf) ; des acteurs associatifs (Terre de liens, SNT84, l'Avec, le Village, le Maquis, l'APT, etc.) le pôle de compétitivité Innov'Alliance.

(<https://www.youtube.com/watch?v=pmp2YOYRr38&feature=youtu.be>)

Ce comité de pilotage sera en rapport étroit avec les lycées agricoles et les centres de formation pour adultes qui pourront aussi faire partie du comité de pilotage. Cela permettra d'aider les agriculteurs qui s'installent dans leurs démarches et d'être un intermédiaire efficace entre eux et les propriétaires au moment de la location, ou de la vente de terres.

4.3 Ressources et financements

Ci-dessous, quelques sources de financements possibles sont données pour exemple :

- Programme de Développement Rural **FEADER** Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (programme de développement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel). Investissements à hauteur de 540 453 117 €. Ce dispositif européen vise à accompagner les **initiatives en faveur de la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels**, afin de protéger l'environnement et les ressources.

Dépenses éligibles : Études en faveur de la création d'une ZAP ou d'un PAEN, frais de personnel et salaires, frais liés aux travaux de remise en état de parcelles agricoles en friches, équipements et matériels.

- Financements de **l'ADEME** (Agence de la Transition Écologique).

L'ADEME, opérateur de l'État, accompagne et finance les projets et démarches de **transition écologique** des entreprises. Aide à l'alimentation durable, pour les collectivités : de la fourche à la fourchette : comment diminuer les impacts environnementaux liés à notre alimentation.



- **HORIZON 2020** - sécurité alimentaire, agriculture et foresterie durables

Subventions pour des projets visant à créer des opportunités pour une meilleure utilisation des ressources biologiques de l'Union européenne. Budget annuel : 459,46 millions d'euros.

- Programme de développement rural et régional (**PDRR**).

Ces programmes s'insèrent dans le second pilier de la politique agricole commune, pilier consacré au développement rural. Les conditions de ces aides et leur mise en œuvre varient selon les régions. Elles permettent de rembourser tout ou une partie du coût de certification bio payé à l'organisme certificateur, subventionner des investissements assurant une meilleure réponse aux exigences environnementales tout en améliorant la performance globale de l'exploitation, aider à l'installation.

- Appel à projets « **Graines d'avenir 2020** », soutien départemental aux jeunes agriculteurs pour un développement durable en Vaucluse.

Le Conseil départemental de Vaucluse souhaite encourager les prétendants à l'installation et consolider la situation des jeunes agriculteurs durant leurs premières années d'activité, souvent les plus critiques.

Les aides seront attribuées en priorité aux investissements sur les exploitations agricoles qui visent entre autres le développement des pratiques agro écologiques ou de développement durable et le développement des circuits courts dans la restauration collective. Enveloppe de 57 000 €.

Sans oublier tous les appels à projets susceptibles de répondre aux critères établis par les organismes tels que **ANR** Agence Nationale de la Recherche (<https://anr.fr/>), **Oséo** ([https://www.bpifrance.fr/Recherche/\(text\)/oseo](https://www.bpifrance.fr/Recherche/(text)/oseo)), collectivités territoriales, **AAP Ministères** (<https://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>),



4.4 Quel statut juridique pour les terres de la périphérie de Cavaillon ?

Le comité de pilotage choisira le statut juridique le plus adapté aux réalités territoriales et économiques de Cavaillon. Trois montages sont possibles :

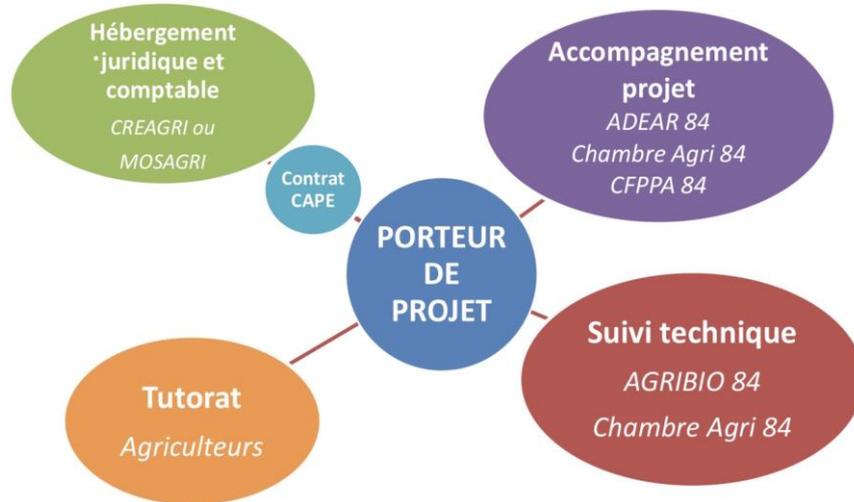
- La création d'une Régie agricole municipale, dans laquelle les paysans installés sont des employés municipaux. Luberon Mont de Vaucluse reste donc propriétaire du foncier et de l'immobilier, et la mairie de Cavaillon aura un pouvoir administratif et de décision.
- La création d'une SCOP (Société Coopérative Participative), dans laquelle les paysans sont associés et détiennent au moins 51% du capital social de l'entreprise. Ils participent aux choix stratégiques de l'entreprise et décident du partage des bénéfices. Une partie des résultats revient prioritairement aux salariés et une autre est attribuée aux réserves de l'entreprise pour assurer la continuité de l'activité.
- La création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), statut qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers tous types de bénéficiaires et de personnes intéressées à titres divers. Elle s'inscrit dans une logique de développement local et durable et favorise donc l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.

Que ce soit dans le cadre d'une SCIC ou d'une SCOP, la coopérative sera dirigée par un conseil d'administration et les décisions sont prises lors des assemblées générales.

4.5 Installer de futurs paysans

Ce projet sera un tremplin pour les agriculteurs qui souhaiteraient s'installer, notamment ceux des lycées agricoles locaux.

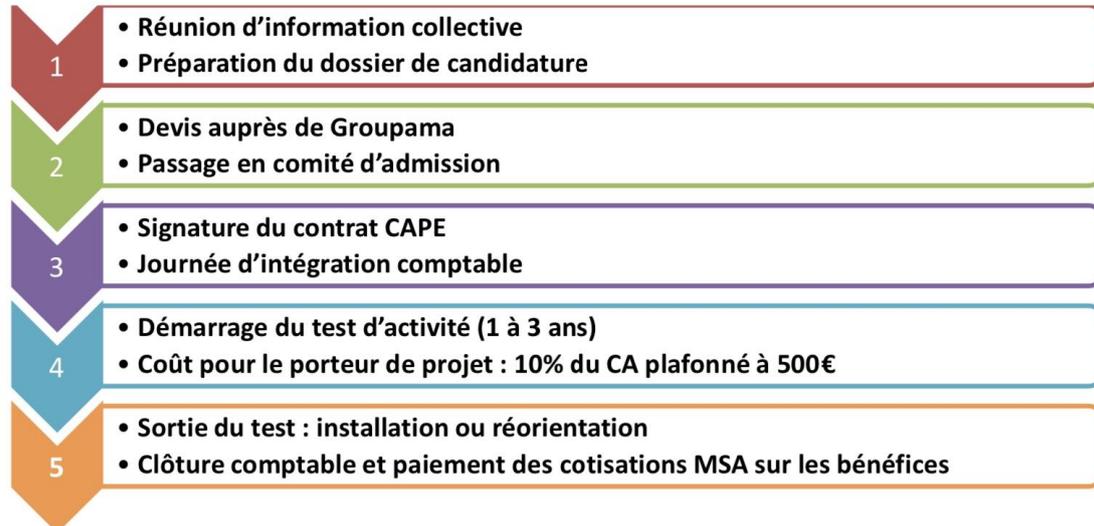
Cela pourrait se faire avec la mise en place de plusieurs ETA (Espace Test Agricole). Le test d'activité agricole consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, et dans un cadre qui réduit la prise de risque. C'est le même principe que pour une couveuse d'entreprise. Il permet d'évaluer le projet et la capacité de la personne à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet. Le porteur de projet bénéficie d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) qui lui permet le cas échéant de continuer à percevoir ses aides sociales (RSA, chômage ...).



Ces derniers seront pilotés en partenariat avec AGRITEST84, l'espace-test agricole de Vaucluse, un dispositif multipartenarial pour l'installation. L'Espace Test sera structuré de façon à proposer une offre complète de services d'accompagnement, afin de pouvoir répondre au mieux et de façon coordonnée aux besoins et attentes des porteurs de projets.

Le comité de pilotage mettra à disposition des lieux-dits de test en archipel permettant aux porteurs de projets de tester leur activité sur des terres qui leur seront prêtées par la municipalité de Cavaillon. Le prêt se transformera en bail à ferme (bail rural) si le test aboutit à une installation. Ce parcours à l'installation aidée rendra aussi possible l'accès aux aides de l'État, en particulier la DJA (Dotation Jeune Agriculteur)

• LES ETAPES DU TEST D'ACTIVITE :



Toutes les formes de coopération entre les agriculteurs installés seront encouragées. À titre d'exemples les matériels agricoles généralistes pourront être mutualisés via une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Les connaissances transmises par les tuteurs ou les centres de formation pourront aussi être mutualisées.

Enfin, dans le cadre du plan alimentaire territorial et donc en lien étroit avec la restauration collective, les nouveaux installés auront la garantie d'une part de marché et donc de revenus stables.

4.6 Des possibilités importantes de créations locales d'emplois nouveaux.

La situation économique n'échappe pas aux rédacteurs de cette proposition de projet alternatif à la ZAC des Hauts Banquets. En effet, l'agriculture génère des emplois diversifiés, dans des filières inédites en cette période où le risque de chômage est important. Il est reconnu que pour un agriculteur ce sont en moyenne 7-8 emplois qui sont générés par ailleurs. La crise sanitaire que nous venons de traverser a montré le besoin important de salariés dans le monde agricole. De même pour l'agroalimentaire qui fournit les aliments nécessaires à la confection de certains aliments de base indispensables.



5 Les dimensions culturelles du projet

5.1 Un lieu d'éducation

Cet espace accueillera les élèves de l'enseignement primaire avec un accès à la compréhension de ce que sont l'alimentation et la production agricole. Des opérations du type de « la fourche à la fourchette » comme celle réalisée par le parc du Luberon pourront y être menées pour les élèves du primaire et des collèges.

Ce lieu comportera aussi des jardins partagés. Ils permettront à ceux qui n'ont pas la chance d'avoir un jardin de venir le cultiver et donc d'avoir à disposition des légumes, des fruits, des fleurs. Gérés collectivement, ils seront un lieu de convivialité et d'échanges des savoir-faire, des produits et des services.

Ce projet souhaite aussi proposer des possibilités de formations aux emplois de la transition énergétique, des techniques de l'habitat écologique.

Un projet pluriculturel où mixité, partage des expériences, entraide seront les fils conducteurs pour mener à bien sa viabilité dans le temps.

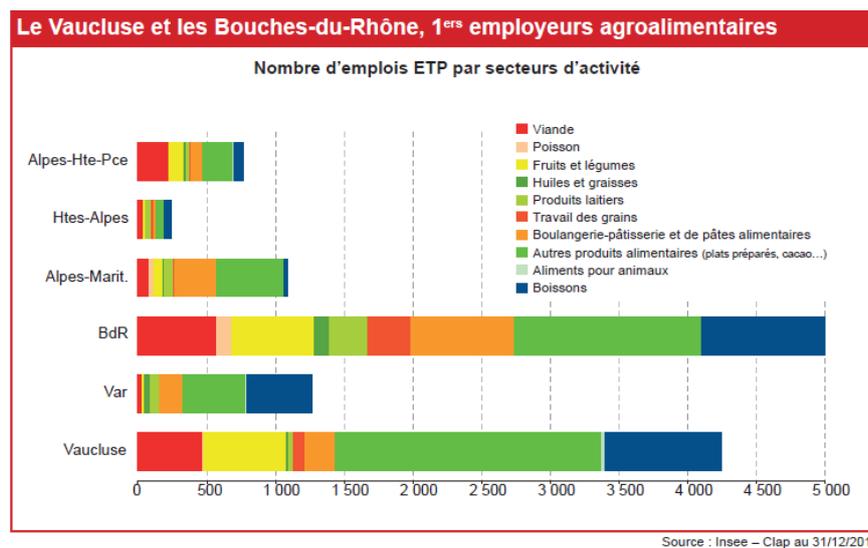
5.2 Un lieu qui rappellera les riches heures de Cavillon.

Tournées vers l'avenir, ces terres agricoles seront aussi ancrées dans l'histoire de Cavillon. Il est possible d'imaginer y créer, en liaison avec les archives de Cavillon, un espace rappelant son passé (exposition éphémère, labyrinthe etc... Et pourquoi ne pas imaginer des formes de reconstitution festives de la période qui a fait la « belle époque » de Cavillon.

Ce lieu pourrait aussi être couplé avec un musée des fruits et légumes reprenant le projet fort intéressant porté par Epicurium (mais désormais abandonné) au sein de Natura'Lub.

5.3 Une politique locale volontariste, un modèle d'avenir créateur de liens

Une reconquête agricole paysagère : ce projet peut valoriser Cavailhon et ses environs proches en montrant la manière dont l'agglomération a su s'insérer dans une vision réaliste qui préserve la biodiversité, limite le dérèglement climatique et s'achemine vers l'autosuffisance alimentaire. Sa réussite permettra de nouer et consolider des liens avec des partenaires qui ont la même vision, le même horizon à atteindre pour une alimentation saine et pourvoyeuse d'emplois. L'exemplarité de ce projet global suscitera visites et rencontres.





Pour en savoir plus :

https://paca.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Provence-Alpes-Cote_d_Azur/020_Inst_Paca/CA84/Documents/Actualites/2020/2eme_trimestre/FI10_avenir_agriculture.pdf

http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/DRAAF-PACA-Memento-2019-12Mo_cle8abee6.pdf

<https://paca.chambres-agriculture.fr/notre-agriculture/chiffres-cles/>

<https://stefcampo5.wixsite.com/lechamp>

 PACA 2016		 NOMBRE D'EXPLOITATIONS 20 340	 EMPLOIS (unité travail annuel) 37 980
Viticulture 		6 070	12 710
Fruits 		4 530	7 010
Ovins, caprins 		1 550	2 490
Plantes à parfum et autres gdes cultures 		1 550	2 430
Fleurs 		1 340	3 380
Maraichage 		1 150	3 790
Autres 		4 150	6 170

Les actifs familiaux et salariés permanents

	Alpes hte	Htes Pce	Alpes Marit.	Bdr	Var	Vaucluse
actifs familiaux	690	890	275	1 380	1 915	1 665
salariés permanents	405	320	455	2 945	2 100	2 865



Projet alternatif à Natura'Lub Version finale 08-2020